

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Parking Tivoli-Berbisey – Mise à disposition d'un emplacement de stationnement – Convention à passer entre la Ville et la société civile immobilière Bienfaisance et Corroyeurs**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La société civile immobilière Bienfaisance et Corroyeurs, 86, rue Michel-Ange à Paris, souhaite construire huit logements, rue des Corroyeurs dans le cadre d'un dossier de demande de permis de construire (dossier n°05R0049).

Afin de répondre aux prescriptions du Plan Local d'Urbanisme, huit places de stationnement sont nécessaires. Or il ne s'avère possible d'en construire que sept sur la parcelle de l'opération.

Comme le code de l'urbanisme le lui permet, le constructeur souhaite satisfaire à ses obligations en contractant avec la Ville une convention de mise à disposition d'un emplacement de stationnement pour une durée de quinze ans dans le parking Tivoli-Berbisey situé 4, rempart Tivoli.

Ce parking disposant d'une disponibilité d'accueil encore très importante, la Ville pourrait répondre favorablement à cette demande sans remettre en cause le bon fonctionnement de l'ouvrage.

Cette concession de droit de stationnement pourrait s'effectuer selon les tarifs pratiqués dans le parking Tivoli-Berbisey pour les abonnements « résidents » 24h-24h pour un montant global équivalent à soixante trimestres.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

1. décider la mise à disposition de la société civile immobilière Bienfaisance et Corroyeurs d'un droit de stationnement dans le parking Tivoli-Berbisey, dans les conditions proposées ;

2. approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la société civile immobilière Bienfaisance et Corroyeurs, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3. m'autoriser à signer la convention définitive avec la société précitée et les constructeurs ou les ayants droit successifs, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT